

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOÛT 2012 À 13:45 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 20 août 2012 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : André Tousignant, Stanley Boucher, Kevin Mackey et Michel Choquette sous la présidence de la mairesse suppléante Mme Diane Talbot.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Sont absentes la mairesse et la conseillère : Nathalie Bresse et Michèle Thériault.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

Ouverture de la séance ordinaire à 13:45 heures.

Madame la mairesse suppléante Diane Talbot déclare la séance extraordinaire ouverte.

2.
2012-08-140 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMERO 557 – AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement numéro 557 afin d'augmenter le fonds de roulement d'un montant de 400,000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.
2012-08-141 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMERO 558 - PROLONGEMENT DES RÉSEAUX AQUEDUC ET ÉGOÜTS SUR LA RUE DESRUISSEAUX :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement numéro 558 afin de prolonger les réseaux aqueduc et égouts sur la rue Desruisseaux, pour un montant de 350,000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
2012-08-142 MODIFICATIONS DU PROJET PHASE II – CONSTRUCTION DE LA RUE DU VERGER :

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance de mai 2012, le conseil a accepté le plan de lotissement de la rue du Verger, phase II ainsi que les plans de construction de rue avec 2 couches d'asphalte selon notre réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE selon notre réglementation les promoteurs peuvent faire la chaussée avec une seule couche d'asphalte ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner accepte la modification au plan et devis pour faire la chaussée en une couche d'asphalte ESG14 à 65mm telle que la coupe type de rue numéro 161-1A12 déposée le 13 août 2012 et que le pavage devra être fait au plus tard le 30 juin 2013 pour la phase I et la phase II. De plus un compte en fiducie (*notarié*) au nom du promoteur et de la municipalité sera

ouvert pour que l'argent nécessaire pour le pavage d'asphalte des phases I et II soit déposé lors de la vente des terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.
PÉRIODE DE QUESTIONS
Aucune.

2012-08-143 6. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 14 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

DIANE TALBOT
MAIRESSE SUPPLÉANTE

